



**BASSINS VERSANTS DES
PYRÉNÉES ARIÉGEOISES**

Compte rendu du Bureau de la Commission Locale de l'Eau

du 18.10.2024

Conseil Départemental de l'Ariège

Le vendredi 18 octobre 2024 à 10h00, le Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises s'est réuni à l'Hôtel du Département de l'Ariège sous la Présidence de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE.

➤ **LES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS :**

Étaient présents :

M. Jean-Paul FERRE, M. Jean-Jacques MARTINEZ, M. Daniel BESNARD, M. Jean-Luc ROUAN, M. Daniel ARTAUD, M. Xavier CAUX, M. Jérôme BLASQUEZ

Étaient absents, excusés :

Mme Pascale CANAL, Mme Patricia QUINAT-RAYNAUD, M. Marc SANCHEZ, Mme Joëlle CHALAVOUX

Étaient absents :

M. Alain METGE, M. Loïc GOJARD

➤ **LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS :**

Étaient présents :

Chambre agriculture 09 (M. Nicolas PUJOL), Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège (M. Renaud CHAMPREDONDE), EDF Hydro (Mme Marie-Charlotte BOUSQUET), Fédération de pêche 09 (M. Laurent GARMENDIA), FNE Midi Pyrénées (M. Henri DELRIEU)

Étaient absents :

Ariège Pyrénées Tourisme (M. Michel PICHAN), UFC Que Choisir

➤ **LES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT :**

Étaient présents :

Préfecture de l'Ariège, DDT09 (M. Siegfried CLOUSEAU), Agence de l'Eau Adour Garonne (M. Matthieu MAGDELAINE), DREAL Occitanie (M. Anthony DELHAISE)

Étaient également présents :

CD09 DAATE Directrice adjointe (Mme Guylaine AUTHIER), CD09 DAATE-Service Eau (Mme Karine ORUS DULAC), CD09 DAATE-Service Eau (Mme Anne GAUTHIER), CD09 DAATE-Service Eau (M. Florian TESTA), IREDD (Messieurs Fady HAMADE et Maud BOUQUET), CCI Ariège (M. Nicolas COUVREUR), SSV (M. Gilles DOMENC), SBGH (M. Jean-Christophe CID), SYMAR Val d'Ariège (Mme Marie BERTHELOT), SCOT Vallée de l'Ariège (Mme Marine MONREDON), Conseil Départemental 31 (M. Kévin DUPLAN), DDT09 (M. Victor LE BOULCH), ECLECTIC EXPERIENCE (M. Benjamin ARAGONCILLO), SMIVAL (M. Thomas BREINIG), ECTARE (M. Grégoire GUDIN), Chambre d'Agriculture de l'Ariège (Mme Elise LLOBET)

Discours introductif de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :

Bonjour à tous et à toutes. Bienvenue à cette réunion du bureau de la CLE. Je vous remercie de votre présence. Ici, nous nous retrouvons assez nombreux en présentiel et surtout, il y a beaucoup de participants en visio. Tout d'abord, comme d'habitude, je précise les règles de fonctionnement. Un enregistrement audio de la séance est réalisé pour la retranscription du compte-rendu de la séance. Je demande au bureau d'approuver les modalités de tenue de la séance telles que précisées ci-dessus. Est-ce que des personnes s'opposent à ce que soit à la fois en visio et en présentiel ?

Pour l'ensemble des participants, que ce soit en visio ou en présentiel, je vous demande de bien vouloir, lorsque vous intervenez, vous présenter, préciser votre nom, prénom, le collège et la fonction, pour une bonne tenue de la réunion. Pour les personnes en visioconférence, je vous demande de couper votre micro quand vous ne prenez pas la parole, d'utiliser le bouton « Lever la main » et de couper le mode vidéo pour améliorer la bande passante.

Une petite précision, je serais obligé de vous quitter vers 11h. Cela devait être 11h30, mais je dois me rendre en Andorre pour signer une convention qui devait se dérouler à Incles, mais qui finalement va se passer à Andorre-la-Vieille, donc il me faut partir plus tôt. Je suis vraiment désolé. Je dois impérativement représenter la Présidente.

Sans plus attendre, peut-être que je vais annoncer les prochaines étapes.

Le premier vice-président, Daniel BESNARD les rappellera en fin de réunion, mais je tiens à les préciser :

- Le mardi 5 novembre de 9h à 12h30, c'est la commission géographique Ariège et Hers, à la salle des fêtes de Saint-Félix-de-Rieutord.
Le mercredi 6 novembre, de 9h à 12h30, à la salle des fêtes de Lézat-sur-Lèze.
Le jeudi 7 novembre, de 9h à 12h30 pour le Salat-Volp et Arize, à la salle des fêtes de Montjoie-en-Couserans.
- Le comité technique se tiendra en fonction de la date finale retenue le 16, 17 ou 18 décembre 2024. Le bureau de la CLE se tiendra le 16 janvier ici même au Conseil départemental dans la matinée.
- Le lancement de la concertation continue : en présence de la Présidente et du Préfet de l'Ariège. Cela aura lieu le jeudi 6 février 2025 à 18h ici même au Conseil départemental. Nous allons voir qui peut intervenir, un expert certainement en la matière. Nous vous tiendrons au courant.
- Séance plénière de la CLE : nous avons prévu la semaine du 10 au 14 mars, parce que je me suis engagé avec votre soutien, nous espérons que le SAGE sera opérationnel début 2027. Les essais, il ne suffit pas de les marquer, il faut les transformer.

Aujourd'hui, nous sommes dans la phase 2 de l'élaboration du SAGE « tendance, scénario, stratégie ». Aujourd'hui, nous allons essentiellement parler dans un premier temps des scénarios puisque les tendances ont déjà été définies et ensuite de la stratégie. Pour cela, je vais laisser la parole au Bureau d'études IREEDD, qui va nous faire les différentes présentations.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) État d'avancement et présentation de la phase « scénarios »
 - Présentation par le bureau d'étude IREEDD
- 2) Méthodologie d'élaboration de la phase « stratégie »
 - Présentation par le bureau d'étude IREEDD
- 3) Préparation des commissions géographiques des 5,6 et 7 novembre pour la phase « Stratégie du SAGE »
 - Présentation par le bureau d'étude IREEDD
- 4) Calendrier

1) État d'avancement et présentation de la phase « scénarios »

• Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'études IREEDD :

Bonjour à tous, merci à tous d'être là. Effectivement, comme le disait Monsieur FERRE, nous sommes là aujourd'hui pour clore cette première étape de l'étude et commencer la deuxième étape. L'objet de cette réunion est de présenter ce que nous avons déjà réalisé jusqu'à présent, et puis esquisser ce que nous allons réaliser dans la deuxième étape et le mettre en perspective par rapport à la suite de l'élaboration du SAGE, qui est celle de l'élaboration du PAGD. Je vais laisser la parole à ma collègue Maud BOUSQUET, mais avant de laisser la parole à ma collègue, simplement vous dire qu'il y a eu des petits changements chez nous. Notre ancien collègue Pascal, qui m'accompagnait dans le partage de cette étude depuis le début, est allé vers de nouveaux horizons. Quand nous avons appris que Pascal partait, nous avons profité de l'été pour faire le tuilage pendant un mois et demi avec Maud BOUSQUET, qui va aujourd'hui vous présenter les résultats de ce premier travail et esquisser le travail qui va être élaboré dans cette deuxième étape de l'étude. Maud, je te laisse la parole.

• Intervention de Mme Maud BOUSQUET, Bureau d'études IREEDD :

Merci. Bonjour à toutes et tous. Comme l'a dit Fady, je reprends le projet à la suite du départ de Pascal. À l'IREEDD, je suis responsable de projet sur tout ce qui concerne les projets de territoire de gestion des ressources en eau, l'agriculture et l'évaluation des politiques publiques et j'ai une spécificité sur la gestion de l'eau à usage agricole. Aujourd'hui, je vais vous présenter l'état d'avancement du projet et la méthodologie d'élaboration de la stratégie d'adaptation au changement climatique. Après, nous ferons un dernier point sur le déroulé et contenu des ateliers à venir début novembre.

Sur l'état d'avancement du projet, je rappelle qu'il y avait plusieurs étapes. D'abord, une évaluation du potentiel hydroélectrique, menée en 2023-2024, avant de passer à la phase de construction des scénarios d'évolution des usages, qui se terminera sur ce mois d'octobre. Et puis la partie élaboration de la stratégie, dont nous allons vous présenter la méthodologie aujourd'hui, et qui va servir à alimenter le PAGD du futur SAGE. Pour toutes ces étapes, il y a eu différents temps de concertation. Un premier temps de concertation sur une première série d'ateliers fin février, début mars 2024, et puis un futur temps de concertation début novembre. Pour toutes ces étapes, des livrables ont également été produits. Il y a eu un premier livrable d'étape 1, version intermédiaire, qui a été livré en début d'année 2024. Vous avez reçu dernièrement le dernier chapitre de ce livrable qui contient la partie rédigée sur les scénarios d'évolution du territoire.

Dès lors que nous aurons reçu l'ensemble des remarques sur cette dernière partie de livrable, nous vous transmettrons la version définitive courant novembre.

Sur la partie « Stratégie », le projet s'étend jusqu'à février 2025. Il était prévu que cette phase se termine en décembre, mais nous avons pris quelques mois de plus. Nous nous situons sur la phase 2, « Stratégie », avec aujourd'hui le bureau de la CLE. À venir, il y aura les ateliers pour travailler sur cette stratégie et après, toute une série de temps de concertation : comité technique, bureau de CLE. Les ateliers seront les 5, 6 et 7 novembre. Un comité technique, comme cela a été dit en introduction, aura lieu entre le 16 et le 18 décembre. Un bureau de CLE aura lieu le 16 janvier et il restera à programmer à l'issue de ces temps de concertation un comité technique, un bureau de CLE et une CLE définitive de présentation des résultats. Je l'ai dit précédemment, vous avez reçu mardi, le chapitre sur les scénarios d'évolution. Nous avons sollicité votre avis jusqu'au 30 octobre. Nous intégrerons ensuite toutes les remarques et nous compilerons les deux morceaux de livrables. Nous estimons que nous arriverons à finaliser cela vers fin novembre, avant le comité technique de la première quinzaine de décembre.

2) Méthodologie d'élaboration de la phase « stratégie »

• Intervention de Mme Maud BOUSQUET, Bureau d'études IREEDD :

Je vais passer à la méthodologie d'élaboration de la stratégie. Déjà, faire un rappel de là où nous partons pour élaborer cette stratégie. Vous avez vu ces résultats dans les précédentes réunions ou précédents documents. Le constat, ce sont les facteurs d'évolution du climat à l'horizon 2050 : en moyenne, une hausse des températures journalières de 2,10 degrés ; une diminution du cumul annuel des précipitations de 16 % ; une augmentation de l'évapotranspiration ; une diminution des débits de 29 % en moyenne sur les modules interannuels et de -20 à -40 % sur les QMNA5 et les VCN10. Le constat également que vous avez pu observer, c'est une vulnérabilité des usages à cette évolution du climat, qui est différente en fonction des secteurs géographiques du bassin. Dans les usages, nous intégrons les milieux aquatiques et la biodiversité, les usages domestiques et les activités de production, les activités agricoles et forestières, la production d'énergie et les activités industrielles. C'est le constat de départ.

Pour s'adapter à ce constat, une stratégie doit être mise en place. Cette stratégie ne démarre pas de rien, tout un travail a été fait dans le cadre de l'élaboration du SAGE, que vous suivez depuis le début. Un diagnostic renforcé a été établi sur 2020-2021. Une étape de validation de ce diagnostic a eu lieu en 2022 et nous travaillons actuellement sur la partie scénarios et stratégie d'évolution. Tout cela servira à alimenter le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable pour le futur SAGE, sur l'année 2025, dans l'objectif d'avoir un SAGE validé fin 2026. Cette stratégie d'adaptation doit servir de guide à l'élaboration du SAGE, au regard de l'impératif de l'adaptation qui est demandé pour faire face à l'évolution du changement climatique. Elle sert à orienter les priorités du SAGE en esquissant des trajectoires à suivre et leur planification sur une étape intermédiaire de 2035 pour avoir des impacts visibles sur le bassin à l'horizon 2050. Cette stratégie, c'est aussi initier une réflexion partagée auprès de tous les acteurs puisque du coup, cette stratégie va être de la responsabilité de tous les acteurs du bassin, que ce soient les structures porteuses, structures partenaires, avant d'être déclinée en trajectoire d'adaptation sectorielle, en fonction des opérations qui seront spécifiées, du temps et des spécificités locales de territoire.

Comme déjà dit, nous fixons une échéance pour l'adaptation des usages à 2050 et visons une mise en application de cette stratégie à l'horizon 2035 pour mesurer l'impact de la mise en place de stratégie sur le territoire en 2050.

Ces objectifs sont fixés sur le territoire et cette stratégie servira à alimenter le futur PAGD (Plan d'Aménagement de Gestion Durable), que vous définirez l'année prochaine. Ce PAGD définit les priorités du territoire en matière de politique de l'eau et des milieux aquatiques. Il fixe les objectifs et les dispositions pour les atteindre. Il fixe les conditions de réalisation du SAGE, c'est-à-dire tout ce qui est les moyens techniques et financiers à la mise en œuvre des actions et il décline un certain nombre d'actions pour atteindre le bon état des eaux. Tout cela se matérialise dans le cadre de fiches actions qui serviront de feuille de route à la mise en œuvre de la stratégie.

Pour définir cette stratégie, nous avons d'abord travaillé à l'élaboration de scénarios d'adaptation des usages pour projeter des visions possibles du territoire selon différentes évolutions des usages. Vous y avez travaillé lors des dernières commissions géographiques.

Le premier scénario, c'est ce que nous appelons le scénario de référence, le scénario tendanciel sans projet. C'est le scénario du laisser-faire, c'est-à-dire : comment évolueraient les usages et le milieu si nous n'ajoutons pas de nouveaux projets complémentaires à ce qui se fait déjà aujourd'hui ? Ce seraient donc des adaptations à minima, la poursuite de ce qui est déjà engagé aujourd'hui et le maintien des usages selon les tendances historiques. C'est la référence, puisque c'est le scénario à partir duquel nous comparons des scénarios alternatifs, les scénarios dits « extrêmes ».

Deux scénarios extrêmes ont été développés. Un scénario où nous imaginons que tout est fait pour préserver l'environnement aux dépens des usages économiques. Dans ce scénario, nous priorisons les enjeux environnementaux et l'atteinte du bon état des masses d'eau, ce qui demande nécessairement des restrictions importantes sur les usages de l'eau. Dans le deuxième scénario extrême, nous privilégions l'ensemble des usages économiques en lien avec l'accès à l'eau aux dépens de l'état des milieux aquatiques. Ces deux scénarios extrêmes probables ne sont pas des futurs souhaitables pour les territoires. L'objectif était de donner des scénarios visant à décrire le spectre des possibles sur le territoire pour décliner un panel d'actions d'adaptation possibles, avec ces extrêmes qui potentiellement pourraient arriver.

Pour élaborer la stratégie, un scénario intermédiaire dit « du compromis » vise un équilibre entre la préservation des usages et l'atteinte du bon état des milieux. Dans ce scénario du compromis, l'objectif est de concilier les enjeux environnementaux et les usages. C'est un scénario intermédiaire qui semble réaliste et cohérent. Il a été construit en deux étapes, dans l'objectif de trouver un équilibre entre les enjeux environnementaux et les usages. Il a identifié les types d'actions à mettre en œuvre, des actions qui sont issues des propositions que vous avez émises, dans le cadre des commissions géographiques. La cohérence avec les stratégies nationales de bassin et les documents stratégiques en vigueur a été vérifiée pour la proposition de ces actions. Quelques actions complémentaires ont été proposées par le bureau d'études à la suite des temps de concertation.

Ce scénario du compromis a été arbitré par la CLE et le comité technique à l'issue des temps de concertation collectif qui ont eu lieu fin février, début mars. Il y a eu une proposition de scénario intermédiaire et contrasté, puis un arbitrage de la CLE et du comité technique et la livraison des scénarios, mardi. Aujourd'hui, nous en sommes à l'étape du bureau de la CLE, donc au début de la construction de la stratégie. Nous allons pouvoir travailler dessus lors des commissions géographiques du mois de novembre et il y aura tout le processus de validation que je vous ai présenté au début de la réunion.

Ce scénario du compromis est structuré sous la forme d'une proposition de stratégie, avec des principes fondamentaux déclinés en quatre orientations sur le territoire.

Ces quatre orientations fondamentales, sont :

- viser une sobriété des usages de l'eau
- préserver la qualité des milieux naturels et de leur fonctionnalité
- pérenniser la ressource en eau et des thématiques transversales comme communiquer et sensibiliser les élus et le grand public
- mise en place d'une gouvernance adaptée pour mettre en œuvre cette stratégie.

Ces grandes orientations sont déjà déclinées en grandes familles d'actions. Le travail qui reste à faire, c'est de décliner ces grandes familles d'actions en actions spécifiques, à mettre en œuvre sur le territoire, et donc à adapter en fonction des spécificités du territoire.

3) Préparation des commissions géographiques des 5, 6 et 7 novembre pour la phase « Stratégie du SAGE »

• Intervention de Mme Maud BOUSQUET, Bureau d'études IREDD :

Est-ce qu'il y a des questions sur cette partie méthodologie, avant que je passe à la partie commission géographique ? Ce qui est ressorti des précédents temps d'échanges, c'était que la stratégie devait rentrer dans une phase opérationnelle. Les acteurs avaient demandé que les actions soient un peu plus proches des spécificités du territoire, donc nous avons construit la prochaine série d'ateliers en visant ces deux objectifs : 1) construire l'opérationnalité de la stratégie et 2) adapter la stratégie aux spécificités du territoire.

Comment allons-nous faire ? Sur le point « Adapter la stratégie aux spécificités du territoire », le premier objectif est d'identifier avec les acteurs, les actions géographiques sectorielles par commission géographique, par rapport à un panel d'actions qui ont déjà été proposées et dont nous disposons déjà.

L'objectif, va être pour les acteurs de les prioriser en fonction de la vulnérabilité du territoire et des besoins, et ensuite, de les décliner de manière opérationnelle, c'est-à-dire de construire la manière dont elles peuvent être mises en œuvre sur le territoire. Pour ces ateliers, il y aura déjà un premier temps d'introduction, un rappel de la démarche auprès des acteurs, pour resituer le contexte de l'étude, présenter à nouveau les scénarios et la démarche de construction (30 minutes).

Nous laisserons un temps d'échange de 30 minutes pour que les acteurs puissent s'exprimer et poser toutes les questions de compréhension. Après, nous passons à la phase d'ateliers de travail sur 1h30. Le temps de travail se fait en deux temps et ensuite, il y a 10 minutes de prise de parole de l'équipe d'animation du SAGE, pour faire le lien avec la suite du processus d'élaboration.

Sur les temps de travail collectif, ce qui est visé, c'est que nous séparons les participants en trois groupes en fonction des grandes orientations stratégiques qui ont été présentées tout à l'heure. Un groupe travaillera sur la sobriété des usages, un groupe sur la préservation de la qualité des milieux naturels et de leur fonctionnalité et un groupe sur la pérennisation de la ressource. L'axe qui lie tout ce qui est communication et gouvernance sera traité de manière transversale dans les trois groupes. Le premier exercice est de savoir si les actions du scénario qui sont proposées répondent aux enjeux spécifiques du territoire en termes d'adaptation du territoire au changement climatique. Sur cette première question, soit les acteurs ont la possibilité de répondre « oui », ils conservent l'action et ils la classent par ordre de priorité en fonction de la vulnérabilité du territoire, soit elle ne répond pas aux spécificités du territoire et ils la mettent de côté. Il y aura aussi la possibilité de dire si des enjeux n'auraient pas été traités et si je dois ajouter une autre action pour la mise en place de la stratégie.

Le deuxième exercice, à partir des listes d'actions que les acteurs ont classées par ordre de priorité, c'est de décliner la mise en œuvre opérationnelle de ces actions. La première question : « Est-ce que les actions du scénario proposées répondent aux enjeux spécifiques du territoire ? ». « Oui, je le conserve et je les classe par ordre de priorité ». « Non, je les mets de côté ». La deuxième question : « Est-ce que d'autres enjeux n'auraient pas été traités ? ». Si oui, je les liste.

Donc au premier atelier, j'arrive à des listes d'actions prioritaires par commissions géographiques, c'est le résultat. Sur le deuxième exercice, à partir des listes d'actions que les acteurs ont établies, ils structurent l'organisation à mettre en œuvre pour que les actions soient opérationnelles en 2035. La structuration, c'est définir qui fait (est-ce que c'est du rôle du citoyen, de la collectivité, des usagers ou des services de l'État ?), quels objectifs on se fixe, comment. Il s'agit aussi de se demander s'il y a déjà un cadre réglementaire qui existe pour mettre en œuvre cette action, s'il y a des schémas structurants, des chartes, etc. Les acteurs peuvent échanger pour discuter de la mise en place de ces actions.

Dans ces ateliers, comme nous fixons des objectifs à 2035-2050, il faut s'autoriser quelque part à sortir des cadres existants et proposer de nouveaux fonctionnements entre acteurs. La stratégie, c'est un projet collectif et souvent, ce que nous constatons en atelier, c'est que les acteurs ont tendance à rester dans le cadre de la réglementation, du schéma et de la structuration qu'ils connaissent. Mais il faut s'autoriser un peu à dépasser ce cadre puisque d'ici 2035-2050, potentiellement, ces cadres peuvent évoluer et nous pouvons les faire évoluer. Le deuxième exercice permet du coup d'avoir une déclinaison opérationnelle des actions. Au final, à la fin des ateliers, nous obtenons des actions qui collent aux spécificités du territoire par commission géographique et une structuration pour leur mise en fonctionnement en 2035.

Une fois que ces ateliers auront eu lieu, il y aura tout un temps de consolidation de la stratégie. Nous avons une série d'entretiens bilatéraux à programmer. Ce sont des entretiens qui devaient avoir lieu sur les premières phases de l'étude, mais qui ont été décalés. Nous proposons de les faire après la série d'ateliers pour consolider la stratégie. Je proposerai de consulter la profession agricole (chambre d'agriculture et associations d'irrigants), un acteur du secteur du tourisme, un acteur pour l'usage d'hydroélectricité, un acteur pour l'usage industriel et un acteur auprès des services de l'État, notamment la DDT pour faire le lien avec l'élaboration du SAGE.

Pour retravailler et consolider, un comité technique et un bureau de CLE auront lieu en début janvier 2025. Sur la suite, la matière collectée dans le cadre de ses ateliers va servir à consolider les axes de stratégie que nous avons commencé à proposer et nous allons la mettre en récit, nous allons raconter l'histoire de ce que sera cette mise en œuvre. Surtout, cela va servir à alimenter le Plan d'Aménagement de Gestion Durable qui sera le document socle, feuille de route pour la mise en œuvre du SAGE.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Est-ce qu'il y a des questions, des observations ?

• **Intervention de M. Jean-Jacques MARTINEZ, Président du SMIVAL :**

Monsieur le Président, chers collègues. Bonjour à tous. Lors du dernier atelier, sur lequel nous avons travaillé, qui était très intéressant, est apparu un concept qui, à mon avis, est fondamental aujourd'hui, c'est l'information des citoyens. Nous avons proposé nous, au SMIVAL, même si ce n'est pas facile du tout, je le reconnais, de faire participer les concitoyens à la réflexion.

Ce n'est pas facile parce que c'est vrai qu'en pourcentage, les présents aux réunions sont relativement peu nombreux et sont souvent bien informés. Je voulais rappeler simplement l'importance, pour adhérer à un tel projet, de l'ensemble des participants et notamment les gens qui vivent dans la vallée, que ce soit le monde agricole, que ce soit les privés, que soient les entreprises. C'est toujours un travail très délicat, mais il y a des exemples ailleurs, comme le disait une intervenante, qui fonctionnent à peu près. Je vous remercie de votre attention.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Merci. C'est important de faire, mais aussi de faire savoir aussi, ce à quoi nous nous attelons, nous nous impliquons. Il est souhaitable qu'il y ait le plus de participation possible.

• **Intervention de M. Matthieu MAGDELAINE, AEAG :**

Un complément et une remarque. Un complément, dans le sens où s'est tenu il y a quelques semaines la Commission Territoriale Garonne, qui est une émanation du Comité de Bassin, auquel la plupart d'entre vous êtes conviés et invités. Vous informer que de l'émanation du plan d'eau, une stratégie de sobriété doit être aboutie pour le printemps 2025. Cette stratégie de sobriété qui est en cours d'élaboration va s'appuyer sur les SAGE et à ce titre-là, une rencontre va être prévue avec les six SAGE de la Commission Territoriale Garonne, dont le SAGE BVPA fait partie, pour partager et identifier les actions déjà engagées dans le cadre de la sobriété, puisque le « Plan eau » fixe une trajectoire de sobriété pour les SAGE, à l'horizon 2027. Ce sera complété également par une enquête auprès des plus gros préleveurs du territoire de la Commission Territoriale. Cela peut être les préleveurs agricoles ou les préleveurs d'eau potable. C'était le premier complément.

J'avais une remarque, suite aux ateliers organisés récemment, avec le bureau d'études ECLECTIC, pour la concertation. Pour avoir été rapporteur de la table ronde agriculture, j'identifie quand même qu'il y a une vraie thématique, un vrai sujet et une vraie difficulté sur cette thématique-là. Au bout de 1h30, nous avons eu du mal à sortir une trajectoire ou des orientations pour l'agriculture. Ce n'est pas que les gens ne voulaient pas, mais il y avait quand même des constats opposés et des partis pris. Je pense qu'il va falloir, à un moment, prendre ce sujet d'une manière particulière et je ne sais pas comment aujourd'hui, mais je tenais à le dire parce que nous sentons qu'il y a une vraie difficulté là-dessus. Il y a un vrai enjeu, de vraies attentes de la part de tout le monde, et des volontés de faire de tout le monde également, mais j'ai ressenti un vrai point dur là-dessus et il ne faudrait pas que cela ressorte. Cela ressortira aux ateliers probablement, mais à un moment, il va falloir que nous trouvions une méthode ou quelque chose pour aboutir à des solutions concrètes pour accompagner la profession agricole dans le cadre du changement climatique, dans l'amélioration de la qualité de l'eau, tout en maintenant une activité évidemment. C'est toute cette ligne de crête qui me semble aujourd'hui difficilement atteignable.

• **Intervention de Mme Marie-Charlotte BOUSQUET, EDF Hydro :**

Je pense qu'il n'y a pas que sur le sujet agricole où il y aura des points et des voix différentes qui vont être défendus. C'est le grand sujet du SAGE BVPA et des SAGE en général : comment arriver à trouver le compromis ? C'est le fameux scénario de compromis dont nous parlons et je pense qu'il n'y a pas que l'agriculture. Je pense que nous avons tous des sujets en tête. C'était pour élargir.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

• **Intervention de M. Henri DELRIEU, FNE Midi-Pyrénées :**

Dans tous les cas, je vous ferai passer mon intervention par écrit aussi, puisque je compte bien répondre sur les différents scénarios. Une remarque préliminaire : je crois que ce qui est intéressant c'est que la procédure engagée est riche et elle nous intéresse particulièrement parce que tout au long des rencontres, nous avons eu beaucoup d'échanges et je trouve qu'il y a quand même beaucoup de gens qui ont participé, malgré la difficulté de faire rencontrer les gens et de faire venir. Je pense qu'il y a eu des échanges riches et nous avons bien senti des propositions qui prennent en compte les bouleversements climatiques qui sont en cours, les adaptations qui sont obligatoires et nécessaires.

Concernant les différents scénarios, il y avait une question que je voulais poser tout à l'heure.

Il y a un point sur lequel je voudrais que nous réfléchissions, nous devrions nous mettre d'accord sur le modèle de projections climatiques, parce que nous ne sommes pas en concordance, nous n'avons pas tous les mêmes informations. Je pense par exemple à un modèle robuste, qui est à l'épreuve puisque c'est l'étude PIRAGUA qui a été mise en œuvre de manière interdisciplinaire sur les Pyrénées et qui ne dit pas tout à fait la même chose quant aux différents aspects des bouleversements climatiques, notamment sur le fait que c'est la même quantité d'eau qui va tomber, mais nous aurons un impact direct sur nos milieux puisque les périodes d'étiages vont s'allonger, alors que là, vous parlez vous, carrément, de moins de précipitations. Ce n'est pas ce qui est retenu dans le modèle PIRAGUA. Je pense qu'il faut que nous nous mettions un petit peu d'accord sur les modèles projetés parce que nous n'arriverons pas tout à fait aux mêmes conclusions. Après, sur les scénarios qui ont été proposés, c'est vrai qu'il y a deux scénarios extrêmes et je les trouve quand même un petit peu caricaturaux. J'aurais préféré qu'ils soient un peu plus nuancés, parce que c'est un peu trop facile de caricaturer comme cela et de faire finalement de la sobriété une opposition par rapport aux usages. Je crois que nous pouvons conserver des usages tout en étant sobres. Je pense que ce que nous vivons aujourd'hui, c'est un constat, c'est la priorisation de l'économie sur l'environnement. Cela ne veut pas dire qu'il faut totalement inverser la tendance, mais il n'en reste pas moins qu'il y a des passages obligatoires : le changement climatique et le bouleversement que nous connaissons vont nous amener à modifier fortement nos façons de faire. Je crois que c'est avant tout la notion qu'il va falloir travailler, parce que je souscris à ce qui vient d'être dit : il y a des postures qu'il va falloir dépasser si nous voulons mettre en œuvre des solutions qui soient des solutions pérennes d'avenir. Je m'en tiendrai là pour l'instant. Merci.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Merci beaucoup. Je pense que la stratégie du cabinet et du bureau d'études est importante. Il y a eu deux présentations des scénarios extrêmes justement pour faire valoir l'importance du scénario intermédiaire. Le problème, comme l'ont dit d'autres intervenants et comme vous venez de le dire, c'est de savoir où sera le curseur. C'est bien clair que cela est peut-être caricatural, mais c'est à bon escient pour expliquer que justement, il faudra adopter une solution médiane. C'est l'objet des prochaines réunions et des commissions géographiques.

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'études IREEDD :**

Monsieur le Président, si je peux me permettre, juste un petit mot sur les modèles de projection climatique. Simplement pour rappeler qu'au début de cette étude, s'est posée la question du modèle de projection climatique qui devait être retenu. Il y a eu un débat sur ce modèle-là, plusieurs modèles de projections climatiques ont été présentés. On sait très bien que les modèles de projections climatiques divergent et finalement, comme le disent les chercheurs, ils divergent, mais ils sont tous équiprobables. Donc, finalement, le modèle que nous retenons est le modèle auquel les acteurs habituels du territoire souhaitent s'adapter. Par ailleurs, le modèle qui a fini par être retenu par l'ensemble des acteurs, c'est le modèle qui a été retenu également par le SMEAG, justement pour rester en cohérence sur les projections climatiques et sur les choix des stratégies d'adaptation sur toute la vallée de la Garonne et sur tout le bassin versant de la Garonne. Je ferme la parenthèse. Simplement pour dire qu'il y a déjà eu un débat sur le choix du modèle climatique. La décision avait été prise à l'époque de retenir ce modèle. Merci, Monsieur le Président.

• **Intervention de M. Nicolas PUJOL, Chambre d'agriculture de l'Ariège :**

Cela veut dire que c'est le modèle à « -16 % ».

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, Animatrice du SAGE BVPA :**

Ce n'est pas aussi caricatural que cela. Ce sont les modèles utilisés dans le cadre d'Explore 2, donc ceux du bassin versant de la Garonne.

• **Intervention de M. Nicolas PUJOL, Chambre d'agriculture de l'Ariège :**

Ce que vous disiez au départ, c'était quand même dans l'idée d'avoir une baisse totale des précipitations de l'ordre de moins 16 % ?

• **Intervention de Mme Maud BOUSQUET, Bureau d'études IREEDD :**

Oui, mais c'est en moyenne. J'ai repris les éléments du diagnostic qui avait été fait par la CACG. C'était pour resituer avant de présenter la stratégie.

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'études IREEDD :**

Après, vous avez un rapport qui présente l'ensemble des détails des impacts du changement climatique sur l'ensemble du département, sur la base du modèle qui a été retenu. Comme l'a dit à juste titre Florian TESTA, il s'agit des derniers travaux d'Explore 2, donc ce sont les dernières perspectives climatiques. Néanmoins, dans ces dernières perspectives climatiques, il y a des divergences entre les différents modèles et donc nous proposons de façon systématique à l'ensemble des acteurs du territoire de choisir le modèle sur lequel ils souhaitent ancrer la stratégie d'adaptation et c'est le modèle qui a été retenu, le même modèle qui avait été retenu par le SMEAG. Je ne me souviens plus du nom, mais c'est HadGEM, sauf erreur de ma part.

• **Intervention de M. Florian TESTA, Animateur du SAGE BVPA :**

Pour compléter ce que dit Fady HAMADE, le modèle c'est HadGEM2 CCLM4-8-17 RCP 8.5. C'est un modèle qui est caractérisé particulièrement sur un relief montagneux avec des périodes d'été longes et des étés très secs. C'est pour cela que cela avait été retenu sur notre territoire.

Le second modèle qui avait été retenu pour contraster un petit peu, que vous retrouvez sur le rapport, c'est le Nord ESM IRAM5* (01.24.22), avec un hiver plutôt sec, avec moins de précipitations

en hiver. Ce qui est présenté en diapo, sur la présentation de l'IREEDD, c'est plutôt le CCLM 8.5, donc c'est celui avec les étés chauds et secs. C'est conforme à la trajectoire de réchauffement.

• **Intervention de Mme Marie-Charlotte BOUSQUET, EDF Hydro :**

8.5, c'est la trajectoire qu'on suit aujourd'hui.

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'études IREEDD :**

Absolument. Merci, Florian, pour ces rappels. Nous sommes en totale cohérence avec la stratégie nationale d'adaptation, qui fait le choix de s'adapter au scénario le plus sévère en termes de réchauffement climatique. Je rappelle encore une fois que l'ensemble des chercheurs aujourd'hui conviennent de dire que ce scénario de réchauffement climatique le plus sévère est bien le scénario le plus réaliste à l'heure actuelle.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, Animatrice du SAGE BVPA :**

Je rappelle aussi que dans le SAGE, nous avons une trajectoire 2050-2070. Comme nous venons de le dire, ce sont des tendances et des trajectoires « vers ». Après, il faut s'adapter et évidemment, les adaptations ne se font pas forcément au même pas de temps. Il y a des choses que nous allons pouvoir faire rapidement, d'autres qui vont prendre du temps, il y a des évolutions dans le temps et c'est cela qu'il faut viser. Ce sont des tendances. Mais de toute façon, la tendance est à la baisse. Le « -16% », c'est une moyenne.

• **Intervention de M. Nicolas PUJOL, Chambre d'agriculture de l'Ariège :**

C'est quelque chose qu'il faudra bien préciser au moment des commissions géographiques, pour bien fixer le contexte dans lequel nous allons travailler. Il faut garder en tête que certes, c'est un peu pessimiste, mais nous nous adapterons. Je pense que ce constat-là, il faudra bien le poser avant les commissions géographiques, là où elles sont. Selon les endroits, cela peut varier aussi.

• **Intervention de M. Jean-Jacques MARTINEZ, SMIVAL :**

Je voulais rebondir sur ce qui vient d'être dit, qui est quand même fondamental. L'orientation générale a été déterminée par les rapports du GIEC, mais chaque territoire a des spécificités, ici ou ailleurs. Il faut surtout être complémentaires et ne pas rester, c'est facile à dire que sur son territoire. Il faut prendre en compte aussi les environnements divers et variés, car la nature ne se pose pas la question, ni des frontières, ni des cantons, ni des départements. C'est un point qu'il ne faut pas oublier. Nous devons sortir « gagnant-gagnant » de toutes ces propositions parce que nous pouvons en sortir. Je vous conseille la lecture du livre de Monsieur PICCARD, qui a fait le tour du monde, en avion solaire. Il fait 1 000 propositions sur le court, le moyen et le long terme. Je crois que nous devons travailler fortement sur le moyen et le long terme, car il y a des solutions qui peuvent satisfaire l'ensemble des professions et l'ensemble des citoyens français. J'y crois fermement.

Nous avons des scientifiques, nous avons un monde agricole qui connaît son sujet. Il y a des possibilités très importantes, mais il faut effectivement que le niveau d'information de chacun soit le même pour que nous puissions communiquer. Il y a des scientifiques qui ne sont pas du tout engagés ni politiquement ni socialement. Ils travaillent dessus depuis des années et j'aurais tendance, en tant que citoyen français, à écouter les scientifiques essentiellement. Merci.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

De toute manière, nous en sommes bien conscients, et c'est pour cela qu'il y a des commissions géographiques, que les impératifs ne sont pas les mêmes selon les différents territoires. Nous essayons d'harmoniser. Il y a une unité géographique par rapport au département et aux rivières qui s'écoulent dans le département et où elles terminent leur course. Je crois qu'il y a cette notion de bassin versant qui nous amène à dépasser le territoire de l'Ariège et nous sommes très heureux que notamment, vous y soyez associé, ainsi que les Audois et une partie des Pyrénées-Orientales.

• **Intervention de M. Jean-Jacques MARTINEZ, Président du SMIVAL :**

Merci Président.

• **M. Laurent GARMENDIA, Fédération de pêche de l'Ariège :**

Juste pour abonder les propos de Matthieu MAGDELAINE et Marie-Charlotte BOUSQUET, puisque nous en étions à lister les écueils, nous aurons une difficulté, je le dis souvent lors de nos réunions, c'est le partage de l'état des lieux. La Fédération de pêche va apporter des données de science très précises sur les températures, les débits, la morphologie, les recherches sédimentaires, l'état des populations de poissons, qui vont aller à l'encontre de certains états des lieux. Et évidemment, nos futurs vont diverger entre ceux qui vont considérer qu'un état est bon, quand nous, nous dirons qu'il est dégradé. Donc forcément, nous aurons un écueil là-dessus qui va ressortir des commissions géographiques. Un de plus, il arrivera sans doute.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

L'autre jour, nous assistions avec la présidente à une présentation au CNRS, où il nous a justement été présenté l'état des lieux qui a été mené par le CNRS sur certaines rivières de l'Ariège. Cela peut être intéressant de tout confronter.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, Animatrice du SAGE BVPA :**

Je veux rajouter quelque chose quand même, puisqu'il y a Monsieur Siegfried CLOUSEAU, de la DDT, en visioconférence. Justement, nous avons des études de prévues pour la révision du SDAGE, avec le nouveau calcul de l'état des masses d'eau. Donc, je renvoie ta question, Laurent, à l'Agence de l'Eau et à Siegfried CLOUSEAU, peut-être, parce qu'il y aura une explication du nouveau calcul de l'état des masses d'eau pour le prochain SDAGE.

• **Intervention de M. Siegfried CLOUSEAU, DDT 09 :**

Le SDAGE, c'est quand même un état des lieux qui est assez macro, puisque nous sommes quand même à l'échelle du grand bassin d'Adour-Garonne. Donc au final, le SAGE BVPA peut quand même s'appuyer, me semble-t-il, sur un état des lieux un peu plus précis, sur des données bien sûr scientifiques, partagées et consolidées, qui permettraient d'aller un peu plus loin que ce que le SDAGE, à son échelle, permet de faire.

Effectivement, il y a la réunion de méthodologie planifiée pour le 20 novembre, notamment avec une animation par un bureau d'études et par l'Agence de l'Eau pour présenter la méthodologie. Mais là, pour moi, c'est une échelle différente. Donc, même s'il y a des différences entre le SDAGE et le SAGE, ce ne sont pas forcément des incohérences.

• **M. Laurent GARMENDIA, Fédération de pêche de l'Ariège :**

Merci, Monsieur CLOUSEAU. Effectivement, plus nous allons rentrer dans le détail, plus nous allons apporter des données de science précises qui finalement, à une échelle macro, n'ont pas lieu d'être présentées, nous sommes bien d'accord là-dessus. Mais quand nous allons vraiment rentrer dans le cœur du sujet sur les petits bassins versants, nous allons pouvoir discuter sérieusement avec des données de science très précises.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, Animatrice du SAGE BVPA :**

Oui, mais nous n'avons pas ces données-là. Laurent, est-ce que nous les avons pour tous les bassins versants et tous les cours d'eau ? Parce que nous devons décliner le SDAGE au niveau local et il ne faut pas qu'il y ait des « biais ». Je comprends qu'il y aura des données scientifiques, mais est-ce que ce n'est que sur l'état biologique ? Ce ne sera peut-être pas au même niveau sur l'état chimique. Après, il faudra l'arbitrage de l'Agence de l'Eau. Cela n'empêche que nous pourrions peut-être proposer des actions dans ce cas-là, un peu plus précises, mais par rapport à l'état des lieux, nous nous fions au SDAGE et à la déclinaison locale des masses d'eau.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Je suis vraiment désolé mais je dois vous quitter. C'est Monsieur Daniel BESNARD, premier vice-président, qui prend la suite. Merci et bon courage pour la suite.

• **Intervention de M. Matthieu MAGDELAINE, AEAG :**

Simplement sur l'état des lieux, un nouvel état des lieux pour le SDAGE a été établi. Le précédent état des lieux datait de 2019. C'est un état des lieux qui a lieu tous les six ans. L'Agence de l'Eau va proposer une photographie, si je puis dire, du bassin Adour-Garonne et donc du territoire du SAGE, sur les six dernières années. Une consultation sera organisée jusqu'en mars 2025 auprès de tous les acteurs, notamment sur les masses d'eau qui changent, il y a toujours des masses d'eau qui basculent d'un côté ou de l'autre, avec des raisons, des pressions qui s'exercent, des pressions qui sont moindres et qui permettent de rétablir parfois, un bon état. L'idée est de consolider cet état des lieux pour juin 2025. Dans le cadre de cette consultation, nous pourrions éventuellement échanger sur des informations complémentaires, des données complémentaires, qui peuvent venir abonder des formes de pression. Après, je rejoins la remarque de Karine : nous voulons bien entendre des éléments, mais nous voudrions surtout voir, comprendre et confronter. Aujourd'hui, Laurent, nous avons une carte, que tu nous as transmise, de pressions, sur la ressource piscicole. Nous avons juste une carte, mais une carte, cela ne fait pas tout, il faut des éléments derrière, il faut des éléments chiffrés pour que nous puissions, nous derrière, reprendre ces éléments et voir ce que nous pouvons en faire et les partager. Ce sont ces éléments-là qu'il va falloir amener dans le cadre de la consultation qui sera organisée. Après, je rappelle quand même que sur l'Ariège, aujourd'hui, nous sommes de l'ordre de 80 % de masse d'eau en bon état, avec une différence majeure entre le sud et le nord du territoire, pour resituer un petit peu la situation. Sur le bassin Adour-Garonne, par contre, nous sommes de l'ordre de 50 % de masse d'eau en bon état, une masse d'eau, c'est un cours d'eau ou un tronçon de cours d'eau.

Il faut quand même rappeler que l'Ariège, parce qu'elle est tête de bassin versant aussi, est dans une situation plutôt bonne. Elle pourrait certainement parfois être en très bon état, nous sommes bien d'accord, mais il faut quand même rappeler une situation plutôt favorable malgré tout, si nous

regardons par rapport à la situation du bassin Adour-Garonne, et il faut bien prendre en compte l'impact du changement climatique comme nous l'avons évoqué dans les précédents échanges.

• **Intervention de Mme Guylaine AUTHIER, Directrice adjointe de la DAATE :**

Aujourd'hui, sur le SAGE, nous avons l'objectif de conserver et de rester sur les dates sur lesquelles nous nous sommes engagés avec notre Présidente. Un état des lieux initial a été fait. Il est clair que nous ne referons pas un état des lieux parce que sinon, le SAGE, peut durer comme cela toute la vie. Nous pouvons refaire un état des lieux, se remettre en route, refaire de la concertation et puis quand nous avons fini, l'état des lieux, il faut le refaire à nouveau, etc. Ce que je propose, c'est que par contre, sur les actions qui seront potentiellement mises en place, nous puissions préconiser des études qui elles, nous donneront des perspectives. Mais, l'état des lieux sur lequel nous nous appuyerons, c'est l'état des lieux qui a été fait initialement. Nous ne pouvons pas recommencer systématiquement. Par contre, dans le plan d'action, nous pouvons préconiser des études, qui nous aideront à réajuster ce plan d'action au fil du temps. Nous ne recommencerons pas un état des lieux, ça, c'est sûr.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, Animatrice du SAGE BVPA :**

Je voulais préciser aussi que le SAGE est voué à évoluer. Quand le nouveau SDAGE sera approuvé, nous prendrons en compte les nouvelles masses d'eau ou les changements sur les masses d'eau. Mais je le répète, cela n'empêche que, de toute façon, il faut quand même, dans le PAGD suivre des actions et les « tendances ». Après, qui peut le plus, peut le moins. Peut-être que, s'il y a des cours d'eau dont la Fédération de pêche dit « Nous ne sommes pas d'accord sur l'état de la masse d'eau, elle est mauvaise, au lieu d'être très bonne », il faudra le justifier et dans ce cas-là, proposer des actions en conséquence. Cela peut être cela aussi.

• **M. Laurent GARMENDIA, Fédération de pêche de l'Ariège :**

Il faudra simplement être très clair, dans notre communication, et expliquer que nous pouvons avoir des cours d'eau qui sont dits « en bon état » quand nous on voit d'autres choses. Par exemple, le Vicdessos cette année, c'est un record battu. Nous pouvons avoir 1 300 poissons d'une espèce repère sur 100 mètres de long, mais ce même cours d'eau avec 60 poissons restera toujours en bon état. Donc, il y a un principe de dégradation manifeste, mais que nos méthodologies ne font pas ressortir. Si c'est validé et que nous acceptons cela et que nous communiquons sereinement là-dessus, il n'y a plus de problème, mais vous voyez que nous ne parlons plus de la même chose, c'est-à-dire des états qui ne sont pas les mêmes. Pourtant, la caractérisation reste la même parce que nous avons une grande tolérance dans les méthodologies et dans les calculs.

• **Intervention de Mme Guylaine AUTHIER, Directrice adjointe de la DAATE :**

Nous ne pourrions pas déroger à la méthodologie.

• **M. Laurent GARMENDIA, Fédération de pêche de l'Ariège :**

Mais nous communiquerons là-dessus, il faut être clair là-dessus en disant que ce qui est bon, c'est là où il y en a 60, mais c'est aussi quand il y en a 1 300. Si nous considérons que c'est la même chose, il faut communiquer sereinement là-dessus. Les gens, il faut qu'ils sachent, c'est tout.

• **Intervention de Mme Guylaine AUTHIER, Directrice adjointe de la DAATE :**

Sur la méthodologie qui sera utilisée, la méthodologie doit être celle qui est fixée par l'État pour tous les SAGE. Ce que nous nous fixerons comme objectif, c'est de répondre à cette méthodologie. Il ne faut pas non plus que nous soyons mis en difficulté de ne pas avoir un SAGE qui a été porté de façon similaire d'un SAGE à un autre.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, Animatrice du SAGE BVPA :**

Je rappelle que le dossier doit être soumis à l'enquête publique et il y aura l'avis de la MRAE, donc nous sommes obligés de suivre quand même un protocole. Pour compléter ce qu'a dit Matthieu sur les masses d'eau, le département est en bon état, mais c'est vrai que le bas du périmètre du SAGE, quand nous allons vers l'agglomération de Toulouse, est plutôt en mauvais état, voire en état médiocre, avec des composantes différentes. Cela peut être lié aux pressions domestiques, cela peut être lié aux pressions agricoles, aux pressions industrielles. Nous espérons que chaque bassin versant fasse des propositions pour améliorer ses masses d'eau. Après, s'il n'y a pas de propositions, c'est sûr, nous ne ferons pas d'actions. Cela doit venir des territoires et des acteurs.

• **Intervention de M. Jean-Jacques MARTINEZ, Président du SMIVAL :**

Un petit exemple, sur la Lèze, que je connais bien. La Lèze est classée depuis très longtemps par l'État en mauvaise qualité, ce n'est pas notre collègue de la pêche qui va dire le contraire, mais il suffit par exemple, aujourd'hui, cela tombe bien qu'il pleuve autant, qu'il pleuve beaucoup, pour que tout d'un coup, la Lèze retrouve un équilibre biologique et chimique, tout à fait correct. Donc, vous voyez les limites des réglementations et la réalité de terrain, qui est quelquefois différente. Il faut rester humble face, aussi, à quelque chose de plus fort que nous, qui est la nature. Nous agissons dessus, nous essayons d'amortir les chocs dans l'intérêt de tous, pas qu'au niveau de notre secteur d'ailleurs, c'est un problème mondial et vous le savez. Je voulais dire simplement que les situations peuvent fluctuer dans le cadre même d'un règlement. Alors, nous y travaillons : l'Ariège est en train d'améliorer ses stations d'épuration, qui en ont bien besoin, pour arriver à un bon état de l'eau sur la Lèze. Donc, il faut aussi garder espoir et parfois, la nature n'est pas si mauvaise que ça. Merci.

• **Intervention de M. Daniel BESNARD, Vice-Président du SYMAR VA :**

Y a-t-il d'autres interventions ?

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'études IREEDD :**

Merci à tous et sans aucun doute, ces débats se poursuivront dans le cadre des ateliers. Les choses ne sont pas encore figées.

4) Calendrier

• **Intervention de M. Daniel BESNARD, Vice-Président du SYMAR VA :**

Merci à tous. Je crois que d'ores et déjà, nous avons introduit les commissions géographiques qui vont avoir lieu bientôt. Je crois que c'est là où nous aurons la nécessité de s'écouter et de travailler, d'une part, à partir de chaque bassin versant, mais également en ayant en tête l'évolution générale.

• **Intervention de Mme Anne GAUTHIER, Animatrice du SAGE BVPA :**

Monsieur FERRE a donné les dates, tout à l'heure, mais nous allons les rappeler car c'est important d'être mobilisés, notamment sur ces premières dates, des commissions géographiques.

- Le mardi 5 novembre, nous nous retrouverons de 9h à 12h30 pour les commissions géographiques Ariège et Hers à la salle des fêtes de Saint-Félix-de-Rieutord.

- Le mercredi 6 novembre, aux mêmes horaires, ce sera la commission géographique de la Lèze à la salle des fêtes de Lézat-sur-Lèze.

- Le jeudi 7 novembre de 9h à 12h30, également, les commissions géographiques Salat-Volp et Arize à la salle des fêtes de Montjoie-en-Couserans.

Une date reste à définir pour le prochain Cotech, qui se déroulera entre le 16, 17 ou 18 décembre.

Un Bureau de la CLE a déjà été fixé au 16 janvier 2025, de 9h à 12h dans cette même salle 255 du Conseil Départemental de l'Ariège.

Le lancement de la Concertation Continue aura lieu le jeudi 6 février à partir de 18h dans les salons du Conseil départemental de l'Ariège.

Une CLE se réunira entre le 10 et le 14 mars. La date reste à définir.

Vous informer aussi que L'info-SAGE a été envoyée ce matin. C'est une rétrospective de toutes les actions du SAGE et de notre présence, sur les derniers événements. Nous en avons parlé tout à l'heure : à Moulis avec le CNRS, avec la fête des sciences à Montgailhard, nous étions présents et aussi au centre universitaire pour le Forum de transition.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, Animatrice du SAGE BVPA :**

Pour compléter, nous mettons à jour le site internet au fur et à mesure sur les pages du SAGE sur le site du département ariège.fr. Quand les partenaires nous envoient des événements, il y a un lien, et si vous cliquez dessus, cela renvoie aux événements.

N'hésitez pas à nous faire passer vos événements, si vous en avez. Nous avons remanié les pages avec les ressources documentaires administratives d'un côté : les délibérations, les comptes rendus, les présentations, et de l'autre, d'autres ressources où il y a tous les documents dont nous avons parlé tout à l'heure : les simulations de changements climatiques, les formules, les tout premiers rapports. Vous avez, en ligne, au fur et à mesure, les rapports, quand ils sont validés par la CLE, et c'est la CLE qui validera in fine le dernier rapport de la phase 2, au mois de mars.

• **Intervention de Mme Anne GAUTHIER, Animatrice du SAGE BVPA :**

Si vous avez des remarques à faire sur le document qui vous a été envoyé récemment, n'oubliez pas, la date limite a été fixée au 30 octobre, pour que le bureau d'études ait le temps de les prendre en compte.

• **Intervention de M. Nicolas PUJOL, Chambre d'agriculture de l'Ariège :**

Par rapport à ces commissions géographiques, rappelez-nous à qui elles sont ouvertes. Est-ce qu'elles sont ouvertes et qui peut y participer ?

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, Animatrice du SAGE BVPA :**

Ce n'est pas le public qui est concerné, ce sont les membres de la CLE.

• **Intervention de M. Nicolas PUJOL, Chambre d'agriculture de l'Ariège :**

Ce ne sont que les membres de la CLE ?

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, Animatrice du SAGE BVPA :**

Oui, avec leurs directeurs ou techniciens, s'ils le souhaitent. C'est un « extrait » des collèges de la CLE, par bassin géographique. Il y a une liste par commission, nous l'avons envoyé, elle est aussi en ligne sur les pages internet du SAGE BVPA. Il n'y a que pour la commission Ariège, où nous pouvons aussi inviter nos voisins andorrans s'il y a des choses à présenter qui les concernent ou qui peut-être les concerneront, quand il y aura des projets, par exemple comme le projet du Lanoux. Nous les présenterons en CLE avec les représentants de la principauté d'Andorre.

• **Intervention de M. Henri DELRIEU, FNE :**

J'allais poser un peu la même question, à savoir si nous pouvions nous faire représenter dans ces commissions géographiques, parce que je peux en assurer une, mais certainement pas les trois. Je peux par contre mandater un représentant FNE sur les deux autres commissions géographiques. C'est ma première question. La deuxième question, actuellement, il y a eu une enquête publique sur la charte du PNR et cette charte, sur la problématique eau, renvoie systématiquement à l'élaboration d'un SAGE. Est-ce que le SAGE a prévu d'intervenir dans la charte du PNR ?

Actuellement il y a une enquête publique qui s'ouvre pour la révision de la charte du PNR Pyrénées Ariégeoises et cette charte renvoie nombre de ces objectifs aux décisions du SAGE. Or, le SAGE BVPA, pour le moment, n'est pas encore effectif. Donc, est-ce que la CLE compte intervenir dans l'enquête publique de la charte du PNR ? Parce que sinon, cela va être une boucle.

• **Intervention de M. Jean-Luc ROUAN, SCOT Vallée de l'Ariège :**

Est-ce que la CLE compte intervenir dans l'enquête publique de la charte du PNR ?

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, Animatrice du SAGE BVPA :**

Normalement, la CLE donnera un avis quand le SAGE sera effectif. Nous avons déjà collaboré, en amont, avec le PNR pour la charte et le projet de révision avec les collègues des syndicats rivières des bassins versants concernés. Il y avait eu des demandes du PNR là-dessus, donc nous avons essayé de répondre, chacun de notre part sur ce qui concernait la préservation de la ressource en eau sur le territoire du PNR et du PNR élargi. Après, c'est normal, que dans la charte, le PNR renvoie cette partie-là au SAGE dans le sens où le SAGE sera supra, donc il s'imposera de fait au PNR.

• **Intervention de M. Henri DELRIEU, FNE :**

Vous pouvez répondre à ma première question aussi, concernant le fait que nous puissions mandater quelqu'un pour me représenter aux commissions géographiques.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, Animatrice du SAGE BVPA :**

Normalement, puisque dans la CLE, il y a les représentants FNE, vous êtes deux, donc pour chaque commission géographique, il y a un représentant. Ce n'est pas nominatif, donc si vous, vous ne pouvez pas, vous pouvez faire venir quelqu'un à votre place. Dans le deuxième collège de la CLE, ce n'est pas nominatif. Chaque organisme envoie la personne qu'il souhaite, pour le collège 1, ce sont les élus, et là, par contre, c'est nominatif.

• **Intervention de M. Daniel BESNARD, Vice-Président du SYMAR VA :**

Après cette dernière intervention « pratico-pratique », je crois que nous pouvons, si vous en êtes d'accord, conclure notre réunion d'aujourd'hui, en remerciant tous les présents en visio et en présentiel de s'être proposés pour cette mission. Merci aussi à l'équipe technique qui est rationnelle et très précieuse. À très bientôt à tout le monde pour les commissions géographiques, et les différents évènements qui auront lieu, concertations, etc. Merci à tous.

La séance est levée à 11h25.

Le Président de la CLE du SAGE BVPA

Le Président de la CLE
du SAGE BVPA

Jean-Paul FERRE
Jean-Paul FERRE

